Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260707-D2026_065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2026

Date de convocation et affichage : le 30 juin 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	15	0	15

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
15	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet 2026 à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Stroubl**e- M. André **Chevalier**- Mme **Morisseau** Sylvie- M. Alexandre **Moison** - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – M. Damien **Aubry** – **Mme Ollivier** Monique - Mme Stéphanie **Thomas** – M. Damien **Guillas -** Mme Sylvaine **Bonno** - M. M. **Belaud** Jean-Noël

Secrétaire de séance : Stéphanie Thomas

D2026-065 : Restauration scolaire : choix du prestataire

Le contrat de prestation de service avec Convivio arrive à terme au 31.08.2026 et a été dénoncé.

Pour la rentrée de septembre 2026, 2 prestataires ont remis une offre.

Liaison Chaude	Repas enfant	Repas adulte
Sodexo	3.503 € TTC	4.146 € TTC
Convivio	3.5068 € TTC	4.0467 € TTC

Les membres de la commission en charge du dossier ont examiné les dossiers de candidatures et ont pris en compte différents critères : Liaison chaude, produits locaux, livraison en plats inox, coût du repas.

Leur choix se porte sur la société SODEXO basée à Pipriac pour un repas composé de 4 éléments - plats inox en liaison chaude – pour un coût de 3.503 € TTC pour la fourniture d'un repas enfant et 4.146 € TTC pour la fourniture d'un repas Adulte.

Cette convention est établie pour un an

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Retient la Société SODEXO pour la fourniture des repas du restaurant scolaire en liaison chaude pour 1 année à la rentrée de septembre 2026.
- Autorise M. le Maire à signer la convention et les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 07 juillet 2026

Le Maire,
Arnaud Brindejonc

MAIRIE DE RENAC 35660

La secrétaire de séance
Stéphanie Thomas

Thomas